

avec *Vous*



J'ai les bons réflexes en cas de dégât des eaux chez moi

Toutes les démarches et informations utiles pour gérer
ce type de sinistre.

ICF HABITAT

SNCF
IMMOBILIER

Je gère l'urgence

Un dégât des eaux peut se produire pour différentes raisons :

- Débordement du lave-linge ;
- Défaut d'entretien des joints d'étanchéité ;
- Fuite sur canalisation ou encore infiltration en toiture.

Autant de causes qui peuvent avoir des conséquences dans votre appartement mais également dans celui de votre voisin. Ayez les bons réflexes !



Si le sinistre a eu lieu chez vous, il faut alors prendre toutes les dispositions nécessaires pour stopper l'incident !

1



Coupez l'eau et essayez d'identifier et de colmater l'origine de la fuite pour limiter les dégâts. Prévenez les secours en cas de danger. Si possible, aérez et séchez la pièce.

2



Assurez vous de ne pas avoir causé de dégâts chez votre voisin du dessous.

3



Prévenez dès que possible votre gestionnaire d'immeubles / gardien.

Je déclare le sinistre

Que vous soyez responsable ou non, vous devez, dans les 5 jours, remplir un « constat amiable dégâts des eaux » et l'adresser à votre assureur selon les modalités prévues dans votre contrat. Un exemplaire doit également être transmis à votre gestionnaire d'immeubles / gardien.

CONSTAT AMIABLE DÉGÂT DES EAUX

LES PARTIES CONCERNÉES PAR LE DÉGÂT DES EAUX

A Nom et Prénom, Adresse, Tél, Date, Degré, Absence, Coordonnées, Réserve, Adresse actuelle / agent / courrier.

B Nom et Prénom, Adresse, Tél, Degré, Absence, Coordonnées, Réserve, Adresse actuelle / agent / courrier.

LES PARTIES CONCERNÉES PAR LE DÉGÂT DES EAUX

1 Signé et tamponné à l'origine de l'incident ? Oui Non

2 La réalisation du fait a-t-elle été demandée ? Oui Non

3 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

4 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

5 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

6 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

7 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

8 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

9 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

10 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

11 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

12 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

13 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

14 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

15 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

16 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

17 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

18 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

19 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

20 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

21 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

22 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

23 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

24 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

25 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

26 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

27 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

28 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

29 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

30 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

31 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

32 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

33 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

34 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

35 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

36 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

37 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

38 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

39 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

40 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

41 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

42 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

43 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

44 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

45 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

46 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

47 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

48 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

49 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

50 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

51 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

52 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

53 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

54 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

55 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

56 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

57 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

58 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

59 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

60 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

61 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

62 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

63 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

64 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

65 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

66 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

67 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

68 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

69 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

70 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

71 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

72 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

73 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

74 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

75 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

76 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

77 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

78 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

79 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

80 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

81 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

82 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

83 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

84 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

85 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

86 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

87 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

88 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

89 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

90 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

91 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

92 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

93 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

94 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

95 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

96 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

97 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

98 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

99 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

100 Signé et tamponné par le responsable du sinistre ? Oui Non

Remplissez et cochez bien toutes les cases concernées

Indiquez l'origine précise de l'écoulement en cochant la ou les cases correspondantes.

Remplissez cette rubrique si vous pensez qu'un artisan est à l'origine du sinistre.

Vérifiez que le cosignataire a lui aussi entièrement complété ses rubriques. S'il s'agit d'une infiltration en toiture par exemple, le constat sera rempli avec ICF Habitat.

Le constat amiable dégâts des eaux doit être dûment complété par toutes les parties, le bon déroulement de la procédure d'indemnisation reposera sur cette déclaration. Si vous rencontrez des difficultés pour remplir le document, contactez votre gestionnaire d'immeubles / gardien.

Ne signez le constat que lorsque les deux parties ont été entièrement complétées.

Je pense à l'expertise

En fonction de la gravité des dommages, l'assureur pourra mandater une expertise.

Vous devrez alors pouvoir justifier les dommages subis. Pour cela :

- Prenez des photos des objets dégradés mais surtout ne les jetez pas !
- Ne remettez pas en état vos peintures, moquettes et papiers peints avant le passage de l'expert ou l'accord préalable de votre assureur.

Votre assureur vous communiquera ensuite le montant de l'indemnité proposée, dans la limite des garanties prévues dans votre contrat. Les embellissements endommagés ainsi que vos biens mobiliers pourront être pris en charge.



Selon le montant de l'indemnité, l'assurance peut vous indemniser directement. Dans ce cas, vous devez réaliser les travaux. A défaut, ceux-ci vous seront refacturés lors de votre état des lieux de sortie.

Quelques conseils



Surveillez régulièrement votre compteur d'eau pour détecter une éventuelle anomalie de consommation.



Pensez à fermer les arrivées d'eau en cas de départ en vacances.



Si vous habitez en logement individuel, pensez à protéger votre compteur du froid et du gel.

Pourquoi devez-vous vous assurer ?

➤ L'assurance habitation est obligatoire mais c'est surtout une protection pour vous et votre famille. Si un sinistre se déclare dans votre logement et cause des dégâts chez votre voisin par exemple, vous pouvez être tenus pour responsable et ainsi devoir l'indemniser de ses dommages, dont le montant peut être très important.

Votre assureur prendra alors en charge, à votre place, le coût de réparation des dommages subis. Votre assurance doit obligatoirement couvrir les biens de votre logement et de ses dépendances (cave, parking...) pour les dégâts causés par le feu, les explosions, l'eau et les catastrophes naturelles, ainsi que votre responsabilité civile.



avec
Vous

pour toujours mieux
vous accompagner

Retrouvez d'autres guides pratiques
pour répondre à toutes vos questions
sur notre site internet

www.icfhabitat.fr

Crédit photos freepik

ICF HABITAT

